

Conseil Municipal du 05/06/2026

Ordre du Jour

- ▶ Indemnités de déplacement et de restauration des élus
- ▶ Désignation des membres de la CCID et CCLE
- ▶ Pompes de relevage - réhabilitation des pompes de relevage
- ▶ Travaux de voirie - bourg
- ▶ Cimetière
 - ▶ Colombarium et jardin du souvenir
 - ▶ Logiciel gestion du cimetière Gescime
- ▶ Revalorisation des tarifs de location de la salle polyvalente
- ▶ Remplacement SGM
- ▶ Demande d'achat de l'ancien local de la Poste
- ▶ Questions diverses

Indemnités de déplacement et de restauration des élus

- ▶ Le cadre juridique qui régit le remboursement des frais de transport et de restauration des élus locaux repose principalement sur le **Code général des collectivités territoriales (CGCT)** (notamment les articles L. 2123-18 et suivants), réajusté au fil des lois de finances et des décrets calqués sur le barème de la fonction publique d'État.

- ▶ **1. Les frais de transport (Déplacements)**

Le remboursement des frais de transport des élus locaux s'effectue selon le cadre général suivant :

Les trois motifs légaux : Un élu peut être remboursé par sa collectivité dans trois cas précis :

- ▶ L'exécution d'un **mandat spécial** (mission précise et temporaire confiée par l'assemblée délibérante).
- ▶ La participation à des réunions dans des instances ou organismes où l'élu **représente la commune/collectivité**, à condition que la réunion ait lieu *hors du territoire* de celle-ci.
- ▶ Les frais spécifiques liés à un **voyage d'études** (voté au préalable).

► Modalités :

Le remboursement peut se faire aux frais réels sur justificatifs ou, plus fréquemment, sur la base des indemnités kilométriques de l'État si l'élu utilise son véhicule personnel. Les taux applicables dépendent de la puissance fiscale du véhicule (en CV) et du kilométrage annuel parcouru. Les frais de péage et de stationnement sont remboursés sur présentation des justificatifs.

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €



2. Les frais de restauration (et d'hébergement)

Pour les frais de bouche et de séjour lors de ces mêmes missions :

Le principe forfaitaire : Les frais de repas sont remboursés forfaitairement sur la base des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État. L'indemnité forfaitaire pour un repas est fixée à 17,50 € (sous réserve de respecter les plages horaires de mission, généralement de 11h à 14h pour le déjeuner et de 18h à 21h pour le dîner).

L'option des frais réels : L'assemblée délibérante (le conseil municipal, départemental ou régional) peut décider, par délibération, de rembourser ses élus sur la base des frais réellement exposés. Cependant, pour être valides, les dépenses ne doivent pas présenter un montant manifestement excessif et doivent être strictement justifiées par l'intérêt de la mission.

	Commune de Paris	Grandes villes et <u>communes de la métropole du Grand Paris</u>	Autres villes	Départements et régions d'outre-mer (Drom), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin
Hébergement (petit-déjeuner compris)	140 €	120 €	90 €	120 €
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs et de la Liste électorale

- ▶ Membres de la CCID
- ▶ **Liste électorale**
 - ▶ Titulaires
 - ▶ Délégué de l'Administration
 - ▶ Délégué du Tribunal Judiciaire

Réhabilitation des pompes de relevage

- ▶ Lancement du marché : Maître d'œuvre ARTELIA
- ▶ Réunion effectuée le 19 mai 2026 en compagnie de Jean-Pierre LE BOUILLE

Travaux de voirie : restauration des trottoirs du bourg

- ▶ Les travaux : rue des Fleurs, en face de la boulangerie et du commerce du Proxi
- ▶ Souhait de déléguer les travaux à un Maître d'Oeuvre : le Cabinet Nicolas
 - ▶ prise de contact devant être effectuée par l'Adjoint aux Travaux

Cimetière

Colombarium et Jardin du Souvenir

- ▶ Devis effectué auprès de l'entreprise LAMOUR lors du précédent mandat et comprenant :
 - Un colombarium 6 cases - entourage gris everest - 6 plaques de colombarium
 - Un monument Jardin du Souvenir
 - Fondation receveur de cendres
 - Une stèle
 - Un banc



- ▶ Devis effectué en avril 2025 pour un montant total de 10 548,00€ TTC
- ▶ Attribution des subventions :
 - ▶ Programme de Solidarité Territoriale Département à partir du 1er Juillet 2026

Monument :	HT	Tx TVA	TVA	TTC
Monument Columbarium Orchidée 6 cases Entourage - Gris Everest 6 plaques de columbarium - Noir fin	4 110,00	20,0	822,00	4 932,00
Monument Jardin du souvenir : - Fondation "receveur de cendres" + Couvercle du receveur - 750€ - Galets noirs 10cm - 100€ - Délimitation granit "Adonide" Gris Everest Diamètre 150cm - 717€ - Stèle "Kalanchoé" Gris Everest et Noir Fin - 1 317€ - Support de plaques "Hêtre" Gris Everest + 30 plaques en noir fin 10x15 - 1 090€ - Banc " Akebia" Gris Everest 1 014€	4 156,67	20,0	831,33	4 988,00
Gravure stèle polie atelier (Stèle Jardin du souvenir)				
Jardin du souvenir *Écriture à définir *Couleur à définir 16 caractères 16 x 8,00 €	106,67	20,0	21,33	128,00
Plaque columbarium Noir Fin Offerte	125,00	20,0	25,00	150,00
*Prix unitaire 150€ ... Remise 100,0%	-125,00	20,0	-25,00	-150,00
Travaux. pour inhumation :	HT	Tx TVA	TVA	TTC
Exécution de travaux Fondation Féraïlle 480 L x 60 l x 10 ép	416,67	20,0	83,33	500,00
Totaux	8 790,01		1 757,99	10 548,00

Cimetière

Logiciel GESCIME

- ▶ Gescime assure la gestion complète des concessions, des mouvements et des procédures administratives, dans le respect du RGPD.
- ▶ **LICENCE GESCIME => devis client/serveur**

Gescime est une application de type **client/serveur** (donc installée sur notre infrastructure). La licence site utilise comme support une base de données Hyperfile. La licence GESCIME est **multisites** et **multi-utilisateurs**, pour autant d'accès simultané que requis (évolution possible sans coût supplémentaire du nombre de postes clients dans le temps) > utilisation optimum garantie. La licence GESCIME comprend l'installation de **tous les modules** contenus dans l'application (travaux, facturation, statistiques, agenda, etc.). Aucun coût supplémentaire ne sera donc à prévoir.

BUDGET INVESTISSEMENT 2026

Etape projet		Contenu de la prestation	Montant HT
1	LICENCE GESCIME MULTIPOSTES (VERSION HYPERFILE)	Licence logicielle (base HFSQL Classic , Windev) <i>* Offre réservée aux communes de moins de 2000 habitants</i>	2 100,00 €
2	SITE INTERNET GESCIME NET	Fourniture et hébergement du site internet de valorisation de votre site funéraire, GESCIME.NET (portail citoyens) (https://cimetiere.gescime.com/demo-cimetiere-0000H)	1 250,00 € *
3	REALISATION DU CAHIER DES CHARGES & PARAMETRAGE	Gestion et suivi du projet, coordination des équipes	INCLUS
		Réunion téléphonique de cadrage, rédaction du cahier de paramétrage, conseil, personnalisation des listes, utilisateurs et documents	450,00 €
4	INSTALLATION DU LOGICIEL GESCIME ET DU SITE INTERNET	Forfait pour l'installation sur le serveur de la mairie par prise en main à distance (licence site)	158,00 €
		Paramétrage et mise en ligne du site internet	53,00 €
5	IMPORTATION DES DONNEES	Importation des données du logiciel Mairistart (depuis une base de données Hyperfiles contenant 23 fichiers) <i>Nota: forfait pour la reprise intégrale des données transmises avec garantie de résultat.</i>	2 300,00 €
6	INTEGRATION DE LA CARTOGRAPHIE	A partir de votre plan PDF (remis à jour par vos soins) (1 cimetière et 533 emplacements dont 18 cases de columbarium représentées en 2D)	1 193,00 €
7	FORMATION A DISTANCE 'PREMIUM'	Formation « fonctionnelle » de 6 heures (divisée en deux séances de 3 heures) réalisée par téléphone avec partage d'écran	780,00 €
		TOTAL HT	6 184,00 €
		TVA (20%)	1 236,80 €
		TOTAL TTC	7 420,80 €

Bon pour accord,
Le Croisty, le/...../.....
Nom, fonction, cachet et signature

BUDGET FONCTIONNEMENT 2027

Etape projet		Contenu de la prestation	Montant HT
8	CONTRAT DE SERVICES	Contrat de services Gescime incluant : - la hotline fonctionnelle et technique - une mise à jour du logiciel par an - l'hébergement du site internet - le conseil en gestion de cimetières - la sauvegarde biannuelle de votre base <i>Nota: nos tarifs varient selon le nombre réel d'emplacements représentés (ici pour 533 emplacements)</i>	OFFERT la 1 ^{ère} année puis 475,00 € / an*
8	CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE	Contrat d'assistance juridique assurée par notre équipe de juristes incluant : - l'assistance juridique directe et illimitée - la newsletter funéraire mensuelle	INCLUS au contrat de services GESCIME
		TOTAL ANNUEL HT (à partir de 2^{ème} année)	475,00 €
		TVA (20%)	95,00 €
		TOTAL ANNUEL TTC	570,00 €

* Le contrat de services sera révisé annuellement selon l'indice SYNTEC en vigueur

Version Licence / données sur le Serveur

FRAIS INITIAUX / INVESTISSEMENT

Etape projet	Contenu de la prestation	Montant HT
REALISATION DU CAHIER DES CHARGES & PARAMETRAGE	Gestion et suivi du projet, coordination des équipes	INCLUS
	Réunion téléphonique de cadrage, rédaction du cahier de paramétrage, conseil, personnalisation des listes, utilisateurs et documents	450,00 €
MISE EN LIGNE DES SOLUTIONS	Mise en ligne des solutions Full web Gescime (solution de gestion) et Gescime.Net (portail citoyens)	210,00 €
INTEGRATION DE LA CARTOGRAPHIE	A partir de votre plan PDF (remis à jour par vos soins) (1 cimetière et 533 emplacements dont 18 cases de columbarium représentées en 2D)	1 193,00 €
IMPORTATION DES DONNEES	Importation des données du logiciel Mairistart (depuis une base de données Hyperfiles contenant 23 fichiers) <i>Nota : forfait pour la reprise intégrale des données transmises avec garantie de résultat.</i>	2 300,00 €
FORMATION A DISTANCE 'PREMIUM'	Formation « fonctionnelle » de 6 heures (divisée en deux séances de 3 heures) réalisée par téléphone avec partage d'écran	780,00 €
TOTAL HT		4 933,00 €
TVA (20%)		986,60 €
TOTAL TTC		5 919,60 €

pour accord,
Croisty, le
om, fonction, cachet et signature

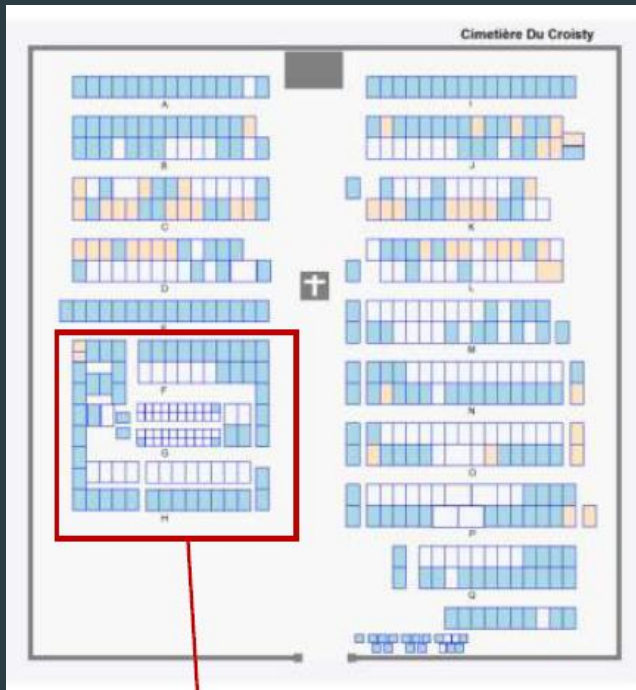
FRAIS ANNUELS / FONCTIONNEMENT

Etape projet	Contenu de la prestation	Montant HT / an
DROIT D'USAGE 'PREMIUM' DES SOLUTIONS ET MAINTENANCE	Droit d'usage de la solution Gescime incluant : - le droit d'usage de la solution de gestion Gescime (nombre d'utilisateurs et de sessions illimités) - le droit d'usage du portail administrés Gescime.Net - la hotline fonctionnelle directe et illimitée (multi-canaux) - une montée en version de la solution par an (améliorations) - des mises à jour en temps réel de la solution en fonction des changements de réglementation funéraire Pour 533 emplacements	561,00 € / an
ASSISTANCE ET VEILLE JURIDIQUE	Assistance et veille juridique incluant : - l'assistance juridique directe et illimitée - la newsletter funéraire mensuelle - accès à la foire aux questions juridiques (accès 7/7 et 24/24) - veille réglementaire assurée par une équipe de juristes diplômés - conseil et expertise en gestion de sites funéraires	INCLUS au droit d'usage des solutions et maintenance GESCIME
HEBERGEMENT DES DONNEES	Frais d'hébergement de la solution Gescime incluant : - l'hébergement de la solution dans un data store sur un serveur dédié chez OVH - une base dédiée, propre à la collectivité - une réplication des données en temps réel - une sauvegarde des données externalisée sur un autre site - des audits d'intrusion réguliers garantissant une sécurité maximale Pour 533 emplacements Espace de stockage des données alloué : 1,51 Go	316,00 € / an
TOTAL HT		877,00 € / an*
TVA (20%)		175,40 €
TOTAL TTC		1 052,40 €

pour accord,
Croisty, le
om, fonction, cachet et signature

Version Full Web / en ligne

Cimetière Logiciel GESCIME



Actuellement :
MAIRIESTART



GESCIME

Un nouvel outil de communication

Renforcer le dialogue avec les administrés par la création d'un e-service et simplifier les démarches administratives :

- Rechercher et localiser une sépulture ou un défunt
- Visualiser et éditer les plans du site funéraire
- Consulter le registre des dispersions (en conformité avec la loi Sueur du 19/12/2008)
- Consulter les affichages municipaux :
 - Règlement du cimetière
 - Tarifs et prestations
 - Arrêtés municipaux
 - Liste des concessions expirées
 - Liste des concessions en état d'abandon
- Transmettre des renseignements concernant une concession via un formulaire en ligne
- S'informer des démarches à suivre lors d'un décès

Données disponibles à tout moment et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie et du cimetière (un QR code, disponible dans le backoffice du site, pourra être apposé à l'entrée du cimetière)

Intégration de la cartographie



Revalorisation des tarifs de location de la salle polyvalente

- Délibération en date du 28 novembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNI EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 14
N° 7/28.11.25

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 novembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 22 novembre 2025.

Présents : Bruno LAVAREC, Claudine BANSARD, Olivier BARACH, Cédric BINET, Gaël GUÉGUEN, Samuel JAN, Stéphane LE BOZEC, Odile LE GAL, Martial LE MENTEC, Dominique PENFORNIS, Soazig PERRET, Gérard RIO, Sandrine SIVY,

Représenté : Didier LE GOUIC

Absente excusée : Martine RETAILLEAU

Madame Claudine BANSARD a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Tarifs de location de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter la décision de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à une date ultérieure pour permettre à la commission « affaires culturelles et scolaires » d'étudier les tarifs ainsi que le règlement intérieur.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Délibération en date du 1er décembre 2023 : revalorisation des tarifs de location de la salle polyvalente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal.: 15– en exercice : 15– ayant pris part à la délibération : 14
N° 7/01.12.23

L'an deux mil vingt-trois et le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2023

Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de Mr Dominique PENFORNIS, excusé. Madame Claudine BANSARD a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Tarifs de location de la salle polyvalente.

Après délibération,

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs suivants pour :

Location de la salle polyvalente :

	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Salle Paroissiale
Association – Manifestation sans recette	90 €	50 €	70 €	-
Association – Manifestation avec recette	140 €	70 €	80 €	-
Habitant de la commune	110 €	70 €	80 €	-
Autres utilisateurs – hors commune	300 €	100 €	80 €	-
Café d'enterrement / Réunion	50 €	-	-	30 €

Frais de chauffage (forfaits) :

Petite salle (électricité) :		50 €		
Grande salle (gaz) :	60 €			
Participation annuelle pour la consommation du chauffage (association/privé)	100 €			20 €

Location de la vaisselle : 25 €

Location du percolateur : 20 €

Location de la sono : 20 €

Caution réservation salle : 200 €

Caution sono : 2000 €

Remplacement matériel cassé ou endommagé : facturation directe à l'utilisateur de la salle.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Délibération en date du 22 mars 2024 :
approbation du règlement intérieur de la
salle polyvalente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CROISTY**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal.: 15- en exercice : 15- ayant pris part à la délibération : 14
N° 6/22.03.24

L'an deux mil vingt-quatre et le 22 mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2024

Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de Mr Dominique PENFORNIS, excusé. Madame Claudine BANSARD a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Approbation du règlement intérieur de mise à disposition de la Salle Polyvalente

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement de mise à disposition de la salle polyvalente, ci-dessous :

La salle polyvalente est gérée et entretenue par la commune avec pour objectif de mise à disposition d'un lieu de rencontres et rassemblements permettant réunions et autres manifestations.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la salle des fêtes. Les utilisateurs devront avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition effective.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies dans le règlement afin que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

- Approuve les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le :
Et publication ou notification le :

Pour extrait conforme,

Le Maire,



► Tarifs

Associations

- Association locale sans recette Grande Salle..... 90 euros
- Association locale sans recette Petite Salle..... 50 euros
- Association locale sans recette Grande Salle + Cuisine..... 160 euros
- Association locale sans recette Petite Salle + Cuisine..... 120 euros

- Association locale avec recette Grande Salle 140 euros
- Association locale avec recette Petite Salle 70 euros
- Association locale avec recette Grande Salle + Cuisine 220 euros
- Association locale avec recette Petite Salle + Cuisine 150 euros
- Association locale avec recette Cuisine 80 euros

- Assemblée Générale Croistyate..... 50 euros

Particulier – Résident commune de Le Croisty

- Grande salle..... 110 euros
- Petite salle.....70 euros

- Grande salle + Cuisine..... 190 euros
- Petite salle + Cuisine..... 150 euros

► Tarifs

- Nouvel agent contractuel en charge de l'entretien et des états des lieux à la salle polyvalente depuis le 18 mai 2026

- Remorque demi-journée..... 15 euros
- Remorque la journée..... 30 euros

Utilisateurs extérieurs Commune

- Grande salle..... 300 euros
- Petite salle..... 100 euros
- Grande salle + Cuisine..... 380 euros
- Petite salle + Cuisine..... 180 euros

Café d'enterrement

- Grande salle..... 50 euros
- Salle paroissiale..... 30 euros

Forfait chauffage Particulier

- Grande salle..... 60 euros
- Petite salle..... 50 euros

Participation annuelle (utilisation régulière)

- Grande salle..... 100 euros
- Salle paroissiale..... 20 euros

- Vaisselle**.....25 euros
- Percolateur** 20 euros
- Sono**..... 25 euros

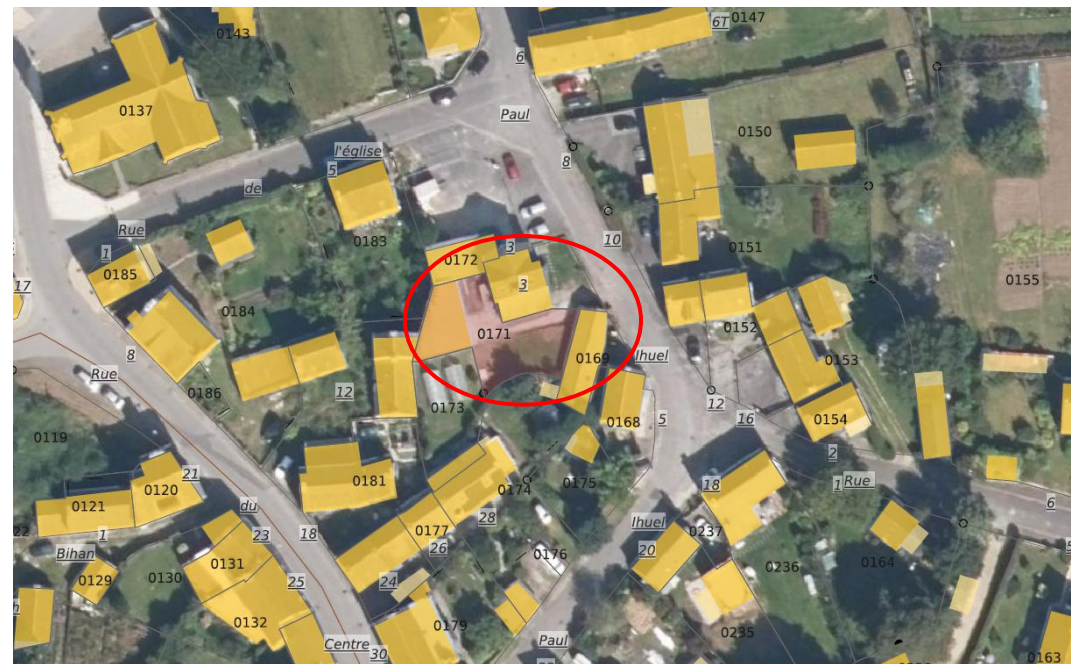
**Cuisine facturée si confection de repas sur place*

Remplacement de la Secrétaire Générale de Mairie

- ▶ Demande effectuée auprès du service Missions Temporaires du Centre de Gestion pour la période estivale
- ▶ Transfert interne de personnel
 - ▶ Agent d'entretien => agent d'accueil sur la même DHS dans un premier temps soit 27/35^{ème}
 - ▶ Déclaration de la vacance d'emploi effectuée au 01/06 pour une durée d'un mois
 - ▶ A l'issue, délibération à prendre pour créer le poste
 - ▶ Arrêté d'intégration directe sur la même DHS ou revalorisée

Proposition achat ancien local de la Poste

- ▶ Demande effectuée par Monsieur BASSOCH et Madame ZARKA en date du 7 mai 2026
- ▶ Bâtiment situé rue Paul Ihuel d'une superficie de 124m² cadastrée AB n° 169
- ▶ Estimation effectuée par Me ARENS : entre 10 000€ et 12 000€
- ▶ Fin du bail prévue fin septembre



Affaires diverses

- ▶ Etat de la Trésorerie
- ▶ Eclairage public
- ▶ Mise en place d'une boîte à clés au terrain des sports
- ▶ Suppression du panneau de signalisation STOP, rue du Château d'Eau
- ▶ Demande de mise en place de panneaux de stationnement « réservé au personnel » place Yvon Quérec
- ▶ Matérialisation des places de stationnement devant la MAM
- ▶ Mise en application du « mail in black » à destination des adresses professionnelles
- ▶ Organisation des commissions : attente de Monsieur le Maire
- ▶ Réunion d'information avec le personnel communal
- ▶ Constitution du Conseil d'Administration du CCAS





Questions diverses

Merci de votre attention